

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CESCAU
Séance du 16 mai 2017**

Le 16 mai 2017, le Conseil municipal s'est réuni.

Présents : Mmes/MM. Nadia BEAUSSART, Cyrille BOIRON, Cécile CANDESSOUSSENS, Bernard COUMEIGT DIT JACQUET, Lydia FERKI, Céline HELVERT, , Hervé LAFITTE (Maire), Thierry LAMARLÈRE, Sébastien LAMOUREUX, Alain MONLAU, Jérôme NARBARTE, Laurence SARRAT et David TOULOU .

Absents / excusés : Mmes/MM. Sylvie ENCARNAÇÃO et Philippe LACOSTE-LABRIT.

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOIRON

* * *

➤ Validation Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Validé à l'unanimité

➤ Délibération 2017-08 : Fixation des taux des impôts locaux 2017

Les taux d'imposition pour l'année 2017 s'établissent comme suit :

Bases :	Taxe d'habitation : 712 300	Produits :	59 762 €
	Taxe foncière sur bâti : 425 800		35 554 €
	Taxe foncière sur non-bâti : 21 600		7 752 €

Les taux restent inchangés par rapport aux années précédentes.

Adoptée l'unanimité : 13 voix pour

➤ Délibération 2017-09 : Prise en charge par la commune de revêtements de parking du midi

Les modalités seront discutées et mise en place par la commission voirie ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

➤ Présentation esquisse projet vestiaire + cuisine attenants à la salle polyvalente

La commission bâtiment se réunira avec le maître d'œuvre pour revoir le projet.

➤ Questions diverses :

- Démarrage du chantier photovoltaïque sur la maison GEYRES le 18 mai 2017. Fin des travaux prévus le 24 mai 2017.

- Présentation du compte rendu de la commission « ouverture des plis » du vendredi 5 mai 2017 concernant la MAP. Le projet devrait se chiffrer aux environs 300 000 € H.T. (à préciser).

- Présentation du Rapport d'expertise du Cabinet Courrèges du bâti et non bâti de la future MAP : 49 000 €.

Un exemplaire a été envoyé aux mairies de Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez.

- Samedi 20 mai la vielle maison Coupeü (devant la maison de chasse) sera déménagée en vue de sa démolition.

➤ La société M'Terrassement de Casteide-Cami a été retenue pour un montant de 1 920 € H.T. (réparti sur les 5 communes) pour la démolition.

- Lecture du courrier de Mme DEFFAUX médiatrice chez « Le défenseur des droits » au sujet des bandes de terre de M. JUNCAA Francis.

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 *
